



Motion pour rendre les séances du conseil communal plus accessibles et transparentes

Le Conseil communal;

Considérant

- qu'environ 71% de la population de la Ville de Luxembourg ne possède pas la nationalité luxembourgeoise;
- qu'avec 167 nationalités différentes vivant à Luxembourg-ville, le multilinguisme est une réalité tout comme un atout de la Ville de Luxembourg;
- que tous les résident.e.s majeur.e.s de la Ville de Luxembourg, toutes nationalités confondues, ont le droit de participer aux élections communales;
- qu'uniquement 28% des électeur.rices lors des dernières communales étaient des non-luxembourgeois.e.s;
- que les débats au conseil communal se font en luxembourgeois et peuvent ainsi seulement être suivis par une minorité des habitant.e.s alors qu'ils les concernent à priori tous et toutes;
- que vu le grand nombre de nationalités différentes présentes sur le territoire de la capitale, le bon vivre ensemble ainsi que l'accès pour tous et toutes constituent des défis particuliers qu'il faut relever entre autres au niveau de la politique communale;
- que l'information et le fait de faire participer un maximum d'habitant.e.s est d'une importance majeure dans une ville aussi multiculturelle et diverse que la nôtre;
- que le conseil communal est actuellement déjà traduit en langue de signes allemande;

invite le Collège échevinal

- à prévoir une traduction simultanée des conseils communaux en français et en anglais et d'en assurer la retransmission en direct et l'archivage en ligne par la suite;
- à traduire les rapports analytiques également en anglais;
- à publier les résumés avec les ordres du jour (à l'exception des points portant sur des dossiers sensibles).

*François Benoy
déli gréng Stad Lëtzebuerg
Conseil communal, 08/12/2023*